

COMMUNE DE FARGUES SAINT-HILAIRE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025 DU BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL (M57)

I. Le cadre général du CFU

Depuis 2025, la commune est entrée dans le dispositif du Compte Financier Unique (CFU) qui remplace le Compte administratif et le Compte de Gestion. Le Compte administratif était établi par la Mairie et le Compte de Gestion par la Trésorerie, les deux documents devant être identiques. Le Compte Financier Unique (CFU) est établi conjointement par les deux parties sur un même document. Comme le compte administratif, il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- Améliorer la qualité des comptes,
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Toutefois, Les modalités d'adoption du CFU sont similaires à celles en vigueur pour le compte administratif.

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au Compte Financier Unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Fargues Saint-Hilaire ; elle sera disponible sur le site internet de la commune.

Le CFU 2025 est présenté au Conseil Municipal du 30 avril 2026. Il pourra être consulté sur simple demande à la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

II. Éléments de contexte et priorités du budget

Le Budget Primitif 2025 de la commune de Fargues Saint-Hilaire a été voté par le conseil municipal le 24 mars 2025. Il se caractérisait par les éléments suivants :

- Maitrise des dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;

- Poursuivre une forte dynamique d'investissement et de redynamisation du centre bourg avec le projet de création d'une halle photovoltaïque et les travaux de couverture de l'école maternelle ;
- Maintenir une politique de stabilité fiscale (taux d'imposition locaux inchangés)
- Mobiliser des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Départemental et de la Région chaque fois que possible ;
- Maintenir l'aide aux associations via la stabilité globale des subventions qui leur ont été accordées.

Le budget 2025 a prévu un grand effort d'investissement. Les travaux de couverture de l'école maternelle ont pu être réalisés, ainsi que l'achat d'un nouveau tracteur, le changement de serveur de la Mairie, et le commencement des travaux concernant l'aménagement d'une halle photovoltaïque sur la place Dejean. Ceux-ci seront finalisés en 2026.

L'emprunt de 250 000€ réalisé en décembre 2024 a été reçu en 2025 dans le cadre des Restes à Réaliser. Il n'a pas été souscrit de nouvel emprunt en 2025.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

III. La section de fonctionnement

a) Généralités :

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, périscolaire, temps d'activités périscolaires...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions, ainsi qu'aux revenus des immeubles communaux (loyers, location des salles...).

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent 3 070 765,26 € (pour mémoire : 2 827 787,37 € en 2024).

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 48,74 % des dépenses réelles de fonctionnement de la commune.

Les dépenses de fonctionnement 2025 représentent 2 669 372,71 euros (2 565 530,53 euros en 2024).

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue **le résultat de l'exercice (en 2025 : 401 392,56 euros**, contre 262 256,84 euros en 2024, 429 223,72 en 2023 et 250 626,85 euros en 2022), ce qui permettra à **la Commune de financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.**

Les recettes de fonctionnement des communes ont été dynamisées par une légère augmentation des dotations de l'Etat depuis quelques années :

Dotation Globale Forfaitaire 2022 : 304 111,00 euros

Dotation Globale Forfaitaire 2023 : 312 092,00 euros

Dotation Globale Forfaitaire 2024 : 322 679,00 euros

Dotation Globale Forfaitaire 2025 : 331 239,00 euros

Les recettes fiscales sont également en augmentation, bien que les taux n'aient pas augmenté (sauf en 2022), du fait de l'augmentation automatique des bases d'impositions : **1 805 631 € en 2025**, contre 1 741 410,00€ en 2024, 1 644 925 en 2023 et 1 486 659,00€ en 2022.

b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :

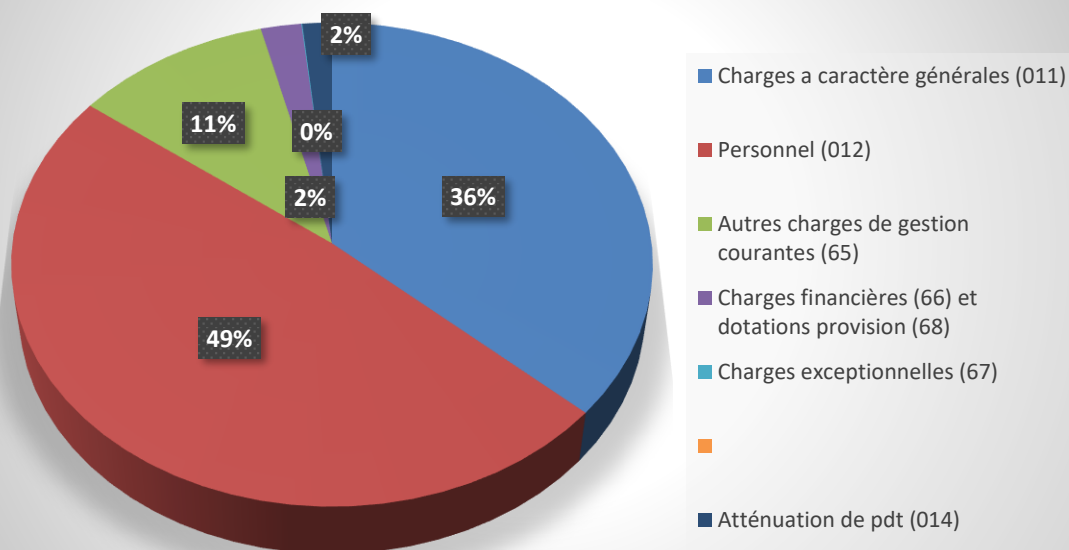
On constate une légère hausse des dépenses réelles en 2025 : Elles passent de 2 481 533,53 € à 2 568 879,35 €.

Les recettes réelles augmentent également passant de 2 828 787,37€ en 2024 à 3 054 377,77 €.

Les dépenses d'ordre concernent les amortissements pour 100 492,49 €.

DEPENSES	MONTANT REALISE EN 2024	MONTANT REALISE EN 2025
011- Frais de fonctionnement	901 769,14	939 271,08
012- Dépenses de personnel	1 218 300,49	1 252 178,88
65- Autres dépenses de gestion courante	269 715,10	277 335,32
66- Charges financières	53 350,85	57 221,37
014- Atténuation de produits	36 774,00	41 557,00
67- Charges exceptionnelles	818,94	1 196,67
68- Dotations/Provisions	805,01	119,90
Total dépenses réelles	2 481 533,53	2 568 880,22
042- Charges (écritures d'ordre entre sections)	83 997,00	100 492,49
TOTAL GENERAL	2 565 530,53	2 669 372,71

CFU 2025 Dépenses Réelles de Fonctionnement

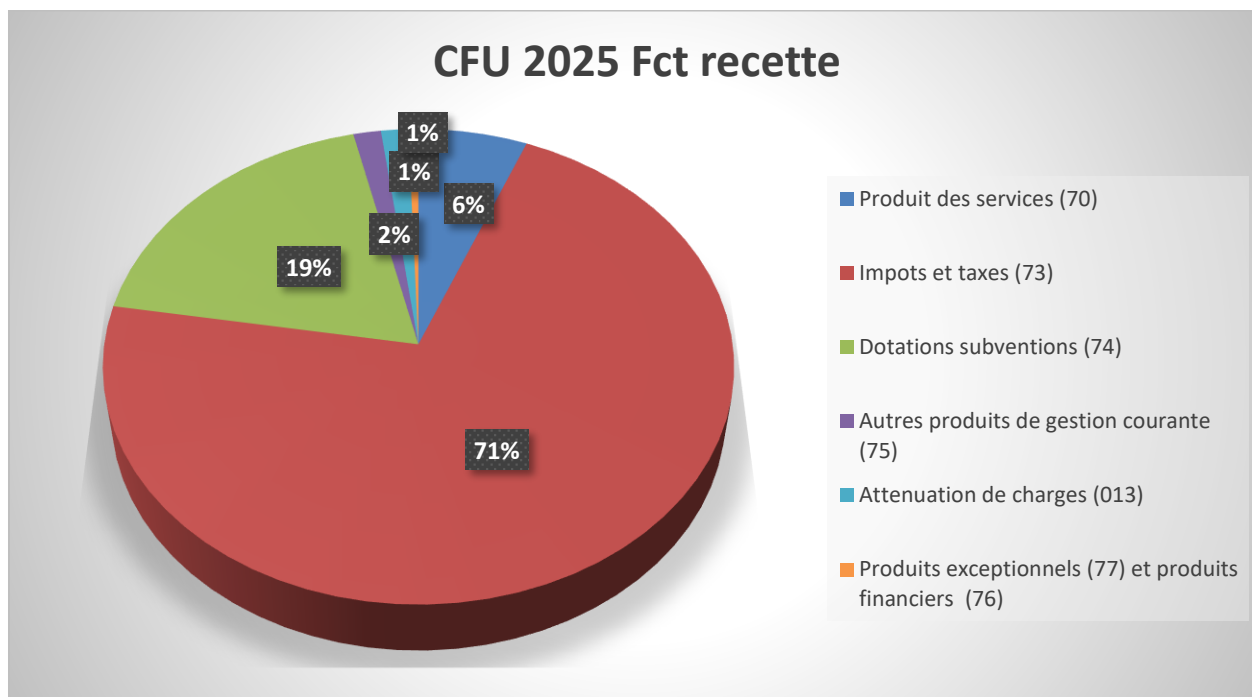


Les trois principaux types de recettes de la commune en 2025 sont :

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (187 343,26 euros) : restauration scolaire, accueil périscolaire... ;
- Les impôts locaux et les taxes (2 181 11,97 euros) ;
- Les dotations versées par l'Etat, et notamment la dotation globale de fonctionnement (571 695,16 euros).

RECETTES	MONTANT REALISE EN 2024	MONTANT REALISE EN 2025
013- Atténuation de charges	39 545,77	46 456,33
70- Recette des services	175 654,48	186 843,26
73- Impôts et taxes	2 109 961,25	2 181 111,97
74- Dotations et participations	468 498,78	571 695,16
75- Autres recettes de gestion courante	29 869,37	47 271,32
Total des recettes de gestion courante	2 823 529,65	3 033 878,04
77- Recettes exceptionnelles	4 221,50	17 226,69
76- Recettes financières	36,22	31,34
78- Reprise de provision semi budg	0,00	3 241,70
Total recettes réelles	2 827 787,37	3 053 877,77
042- Produits (écritures d'ordre entre sections)	0,00	16 887,49
TOTAL GENERAL	2 828 787,37	3 070 765,26

CFU 2025 Fct recette



c) La fiscalité :

Concernant les ménages, les taux des impôts locaux en 2025 sont restés identiques à ceux de 2024 :

- **Taxe foncière sur le bâti (TFPB) : 40,53 %**
- **Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB) : 66,06 %**
- **Taxe d'habitation (TH) :** plus de vote du conseil municipal, la taxe est compensée par l'état via le transfert de la part départementale de la TFPB et l'application d'un coefficient correcteur.

Concernant les entreprises, la Cotisation foncière des entreprises (CFE) est perçue par la Communauté de Communes.

Le produit de la fiscalité locale en 2025 s'élève à 1 805 631,00 euros.

d) Les dotations de l'Etat :

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est la principale dotation versée par l'État à la commune. Après diminution constante entre 2014 et 2017, elle semble désormais se stabiliser tout en augmentant légèrement :

	2022	2023	2024	2025
DGF	304 111,00	312 092,00	322 679 ,00	331 239,00

IV. La section d'investissement

a) Généralités :

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère patrimonial. L'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine de la commune : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives aux nouveaux équipements, à la réfection du réseau d'éclairage public...).
- A ces recettes s'ajoute l'autofinancement permit en cas de résultat positif l'année précédente.

b) Les principales réalisations de l'année 2025 :

- Acquisition de matériel de bureau et informatique (renouvellement du serveur de la Mairie, achat de mobilier pour les écoles) : 18 000 euros
- Acquisition de matériel divers pour la voirie (matériel pour les services techniques, achat d'un tracteur) : 65 000 euros
- Travaux de bâtiments : (travaux au tennis ou dans les écoles) : 42 000 euros
- Remplacement de la couverture de l'école maternelle : 155 000 euros
- Actualisation de l'agenda d'accessibilité programmé (Ad'ap) et du registre d'accessibilité et divers travaux : 7 500 euros
- Cimetière (début d'étude programmation de l'extension, reprises de concessions) : 27 000 euros
- Travaux d'électrification rurale (Remise en état après vandalisme souterrain et avenue de Meynard, remplacement des projecteurs du tennis couvert, remplacements divers) : 57 000 euros.
- Début des travaux concernant la halle photovoltaïque (167 000 euros)
- Travaux de voirie : (Régulation bassin du lavoir, divers travaux d'aménagement, reprise de voirie ...) : 35 000 euros

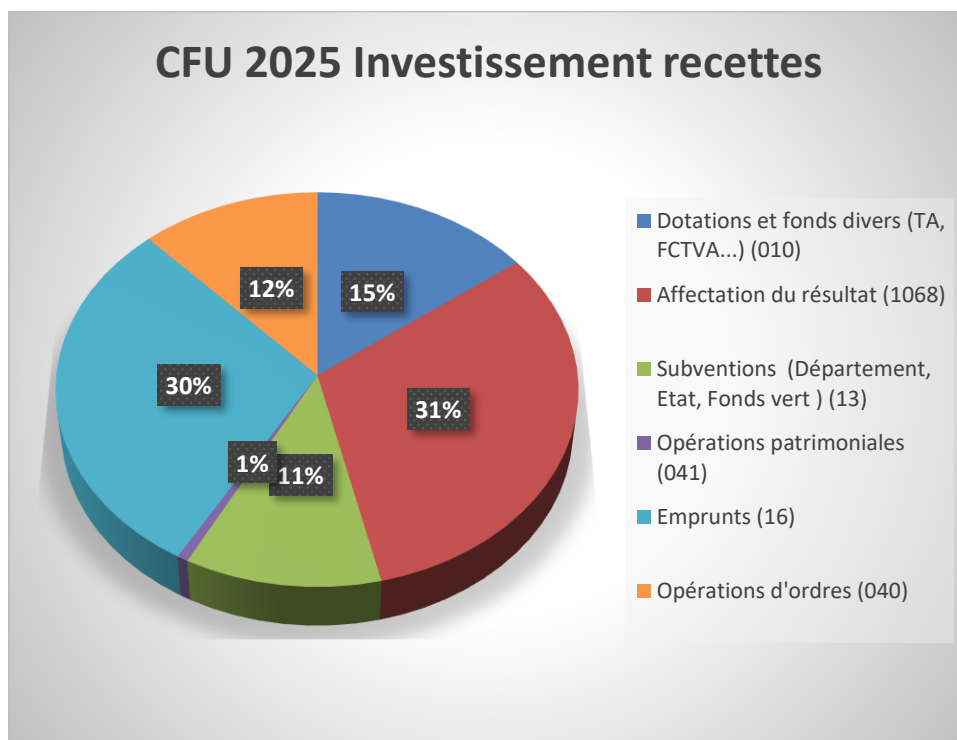
c) Une vue d'ensemble de la section d'investissement :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Remboursement d'emprunts	115 939,97	Dotations et fonds divers (TA, FCTVA, ...)	129 656,81
Dépenses d'équipement	680 282,35	Excédent de fonctionnement	265 592,20
Opérations patrimoniales (ordre)	16 887,49	Subventions (Département, Etat, Fonds Vert)	95 807,70
Charges (écritures d'ordre entre sections)	0,00	Opérations patrimoniales (ordre)	100 492,49
Dotations, fonds divers (taxe aménagement)	363,58	Emprunt	250 000,00
TOTAL GENERAL	813 473,39	TOTAL GENERAL	841 549,20

Les dépenses d'investissement 2025 s'élèvent à 813 473,39 euros.

Les recettes d'investissement 2025 représentent 841 549,20 euros.

L'emprunt de 250 000€ a été voté en Conseil municipal de décembre 2024 mais les fonds ont été reçus début 2025.



Les crédits inscrits au budget 2025 engagés dans la comptabilité mais non payés en 2025 sont distingués dans le compte financier unique dans une colonne « restes à réaliser » (RAR). Ainsi 160 312,30 euros de travaux et acquisitions sont reportés de 2025 sur 2026.

Ces sommes représentent notamment la fin des travaux de la halle photovoltaïque, l'achat d'un lave-vaisselle pour le restaurant scolaire, et d'autres investissements non finalisés en 2025.

V. Le budget du service assainissement

Le budget annexe du service assainissement est toujours en excellente santé.

Les dépenses d'exploitation en 2025 représentent 275 199,64€ et les recettes d'exploitation 213 867,51 €.

Concernant les dépenses d'investissement, elles ont représenté 379 308,56€ en 2025 et les recettes d'investissement 304 996,15 €.

Ainsi, le déficit global s'élève à 74 312,41 €.

Toutefois, il reste un excédent de fonctionnement de 293 177,62€ et un excédent d'investissement reporté de 1 020 900,97€.

Ce sont ces excédents qui nous ont permettent de prévoir les investissements importants liés au schéma directeur des eaux usées et à d'autres travaux éventuels qui seraient nécessaires.

Fait à Fargues Saint-Hilaire, le 17 avril 2026.

Florence ALLAIS,
Maire de Fargues Saint-Hilaire